

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1362 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 1362

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
22 octobre 1962

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1962

Date du numéro  
31 octobre 1962

### TEXTE INTÉGRAL

Les commissions chargées de faire subir les épreuves écrites, pratiques et orales du Certificat d'Aptitude Pédagogique au cours de l'année scolaire 1962-1963, seront composées comme suit : Président : M. Paule, Chef du Service de l'Enseignement. Membres (deux membres choisis parmi les institutrices et instituteurs Membres (deux membres choisis parmi les institutrices et instituteurs suivants) : M. Muzotte, Directeur d'Ecole : Mme Pottier, Directrice d'Ecole : M. Grout, instituteur ; M. Lagree, instituteur. Les commissions se réuniront, sur convocation de leur président, à la Direction de l'Enseignement, boulevard de Gaulle.